

Rapport d'Orientations Budgétaires



27 JANVIER 2025

Mairie de THORIGNE-FOUILLARD
Pôle Finances
Créé par : Dimitri Vivier

**THORIGNE-
FOUILLARD**

SOMMAIRE

Les Prévisions économiques françaises pour 2025.....	4
Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025.....	5
Les grandes orientations des finances publiques.....	5
L'impact de la loi spéciale et du décret « services votés » sur les collectivités locales.....	6
Analyse financière retrospective de la section de fonctionnement du budget principal entre 2019 et 2024.....	7
Les charges réelles de fonctionnement.....	7
Evolution globale.....	7
Les charges de personnel.....	8
Les charges à caractère général.....	8
Les autres charges dont les subventions.....	9
Les intérêts de la dette.....	10
Les produits réels de fonctionnement.....	10
Evolution globale.....	10
Fiscalité directe.....	11
Fiscalité indirecte.....	12
L'ensemble « DGF et autres dotations ».....	12
Les autres recettes réelles de fonctionnement.....	13
La synthèse du fonctionnement 2019-2024.....	14
La prospective 2024-2026 du budget principal.....	16
La trajectoire des epargnes.....	16
Les dépenses de fonctionnement 2024-2026.....	17
Les charges à caractère général.....	18
Les charges de personnel.....	19
Les subventions et participations.....	19
Les intérêts de la dette.....	20
Les recettes de fonctionnement 2024-2026.....	21
Une fiscalité directe 2024-2026 dynamique sans hausse de taux.....	22
Une hypothèse de stabilité pour la fiscalité indirecte et les dotations.....	23

Les autres recettes d'exploitation.....	24
Prospective : des investissements en partie autofinances.....	26
Une section d'investissement historique pour le budget principal sans nouvel endettement.....	26
La fin de grands chantiers pour 2025.....	26
Les différentes recettes d'investissement du budget principal pour financer un programme d'investissement engageant.....	27
 Les budgets annexes pour 2025.....	 28
 Un endettement communal maîtrisé.....	 30
Structure de la dette (31/12/2024).....	30
Le coût et les indicateurs de la dette.....	31
 ANNEXE indemnités des élus.....	 32

LES PREVISIONS ECONOMIQUES FRANÇAISES POUR 2025 :

- **Le niveau de croissance** : L'économie devrait croître de 1,1 % en 2024, selon les nouvelles prévisions de l'Insee, publiées mardi 17 décembre 2024. L'activité du quatrième trimestre devrait être atone (0 %). Le produit intérieur brut devrait progresser de 0,2 % seulement au premier comme au deuxième trimestre 2025, tandis que le marché de l'emploi devrait se dégrader. (source INSEE et article Le Monde 17/12/2024)
- **L'inflation** : L'inflation continuerait sa baisse en 2025, à +1,8 % en moyenne annuelle, et serait à cet horizon essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires seraient globalement stables et les prix de l'énergie orientés à la baisse, tout particulièrement les prix de l'électricité. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond (source RESF 2024)
- **La consommation des ménages** : Au 2e trimestre 2024, le taux d'épargne des ménages s'élevait à 17,9 % en France, un niveau très supérieur à sa moyenne historique (14,6 % sur la période 2014-2019). Le taux d'épargne n'a pas diminué depuis 2023 malgré le reflux marqué de l'inflation, qui est passée de +6,3 % à son pic en février 2023 à +1,8 % en août 2024 et même 1,2 % en septembre 2024. Une piste d'explication du maintien d'un taux d'épargne à un haut niveau serait que les ménages continueraient à ressentir une inflation élevée et à freiner leur consommation en conséquence (source RESF 2024)
- **L'investissement des entreprises et des ménages** : Le taux d'investissement des entreprises connaît une tendance à la hausse depuis les années 1990 ce qui pourrait s'expliquer par la double transition numérique et écologique. L'investissement des ménages est structurellement soutenu par les dépenses d'entretien-amélioration, qui comprend en particulier la rénovation thermique des logements ; en contrepartie, une part du ralentissement de la construction neuve pourrait être structurelle, reflétant le renforcement des normes énergétiques ainsi que les objectifs de réduction de l'artificialisation (source RESF 2024)

	Année 2021	Année 2022	Année 2023 :	Année 2024 (à fin 2024)	Année 2025 (PLF 10/10/2025)
Produit Intérieur Brut (taux de croissance)	6,80%	2,50%	0,90%	1,10%	1,10%
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	1,60%	5,20%	4,90%	2,00%	1,80%

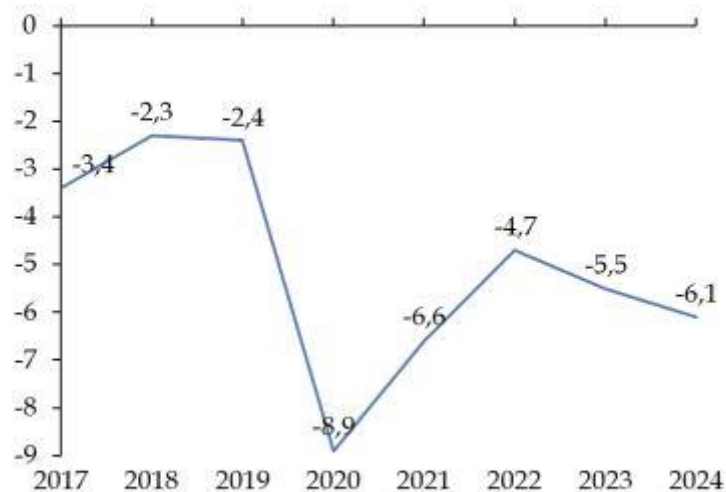
LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 :

Les grandes orientations des finances publiques

(Source Rapport du Sénat sur le PLF 2025 par Jean-François Husson)

Mêlée à des erreurs de prévision inédites, la dérive budgétaire des années 2023-2024 interpelle. Le dérapage incontrôlé des finances publiques en 2023 et 2024 s'est concentré sur l'Etat et va éloigner pour longtemps la France de l'équilibre budgétaire. Le déficit a été systématiquement et significativement supérieur aux prévisions initiales.

Évolution du solde public entre 2017 et 2024
(en pourcentage du PIB)



Source : commission des finances du Sénat, d'après l'Insee et les prévisions du Gouvernement pour 2024

Dans ces conditions, atteindre l'objectif d'un déficit limité à 5 % du PIB (Gouvernement Barnier) ou limité à 5,4% du PIB (Gouvernement Bayrou) apparaît comme un besoin impérieux mais très difficile. Tout comme respecter la trajectoire de finances publiques que s'est donnée la France et qu'elle a communiquée à ses partenaires européens.

L'effort budgétaire qui s'impose aura un impact récessif. La baisse de la dépense aurait un impact sur l'investissement public, sur la commande publique et donc sur la production et l'investissement des entreprises.

Pour parvenir à ces objectifs de déficit public, le Gouvernement a proposé des économies importantes : réforme de l'Etat, notamment en supprimant des agences, en débureaucrant, en vendant des actifs immobiliers de l'Etat. L'effort demandé aux collectivités tournera autour de 2,2 milliards d'euros en 2025.

Toutefois, la stabilité du Gouvernement Bayrou n'est pas acquise et de nouvelles mesures et propositions pourraient voir le jour en cours d'exercice budgétaire.

L'impact de la loi spéciale et du décret « services votés » sur les collectivités locales

(Source AMF)

La loi spéciale de finances permet d'assurer le fonctionnement « minimum » des services publics et de financer les services votés jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

L'autorisation de percevoir les impôts prévu par l'article 1 de la loi spéciale concernant les recettes, permet la reconduction des prélèvements sur recettes. La DGF, incluse dans les prélèvements sur recettes, sera donc reconduite à son montant 2024. La DGF sera donc versée selon les modalités habituelles sur la base du montant 2024, jusqu'au vote de la loi de finances pour 2025. Le FCTVA et la fraction de TVA inclus dans les prélèvements sur recettes sont aussi maintenus.

Les dépenses déjà engagées en 2024 bénéficieront de la DETR, de la DSIL et du Fonds verts. Les nouvelles demandes 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds verts ne pourront être financées en l'absence de loi de finances pour 2025.

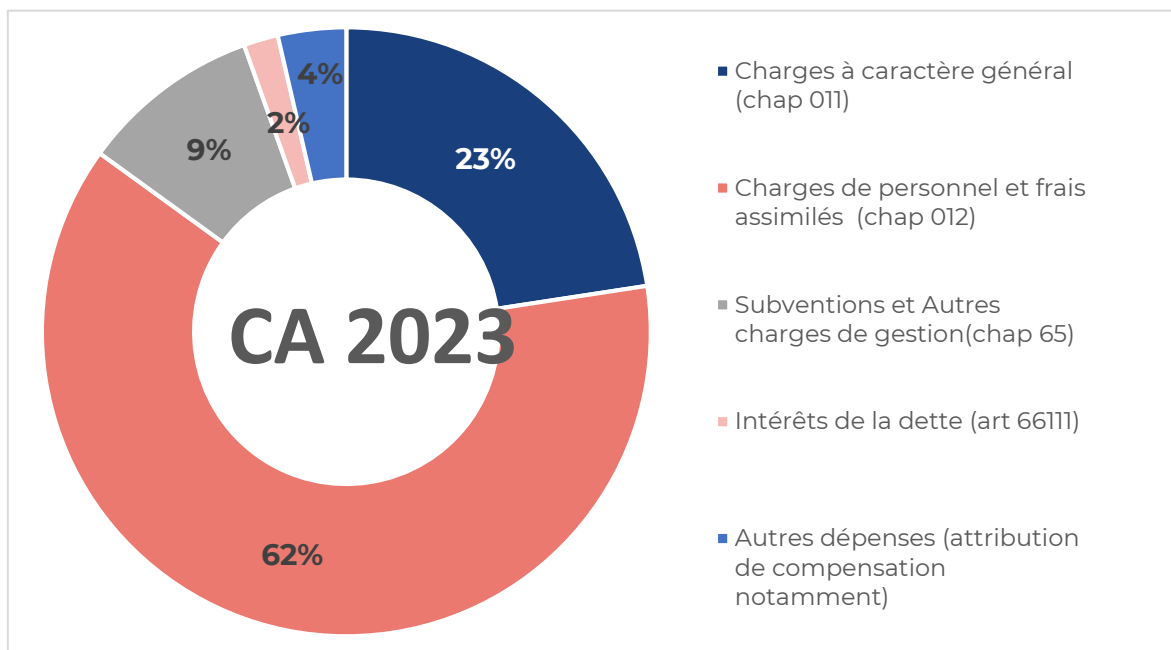
ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ENTRE 2019 ET 2024

L'analyse financière rétrospective permet de faire un constat de la santé financière de la commune sur une période pluriannuelle. Les chiffres 2024 ne sont pas définitifs. Le rapport ayant été réalisé avant la clôture de l'exercice.

Les charges réelles de fonctionnement

Evolution globale

	Rétrospective					CA estimé	Évolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Charges à caractère général (chap 011)	1 386 851	1 247 029	1 335 334	1 569 075	1 721 394	1 795 000	5,29%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 043 726	4 041 821	4 233 386	4 470 459	4 754 543	5 040 000	4,50%
Subv. et autres charges (chap 65)	668 037	682 536	682 696	769 204	729 762	815 173	4,06%
Intérêts de la dette (art 66111)	178 851	168 270	156 421	145 487	139 454	153 006	- 3,07%
Autres dépenses (dont attribution compensation à 261 475 €)	261 104	270 893	279 640	270 880	276 108	286 475	1,87%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 538 570	6 410 550	6 687 477	7 225 105	7 621 262	8 089 654	4,35%



Les charges de fonctionnement répondent et **s'ajustent aux besoins de la vie de la ville**, aux services offerts, à la nécessité d'entretenir les équipements communaux et le patrimoine local.

Les charges de personnel

	Rétrospective					CA estimé	Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	4 043 726	4 041 821	4 233 386	4 470 459	4 754 543	5 040 000	4,50%
<i>Evolution en €</i>		- 1 905	191 565	237 073	284 084	285 457	199 255
<i>Evolution en %</i>		- 0,05%	4,74%	5,60%	6,35%	6,00%	

Les charges de personnel regroupent la rémunération brute des agents de la commune, les charges patronales, les factures d'intérimaires, d'action sociale et d'assurance. Elles représentent 62% des charges réelles de fonctionnement en 2023 car la commune comprend de nombreux services en régie. Ce ratio est équivalent dans toutes les communes françaises de même strate (à offre de services équivalents).

Les charges de personnel sont en augmentation depuis 2021 principalement en raison de facteurs exogènes (subis) : réforme des parcours et carrières, augmentations du point d'indice (+3,5% en juillet 2022 et 1,5% en juillet 2023), revalorisations du minimum de traitement à plusieurs reprises, augmentation de 5 points majorés en 2024, les avancements d'échelon obligatoires, la création du complément indemnitaire annuel (CIA).

L'augmentation dépend également de décisions endogènes répondant à des nécessités dans les services : la régularisation des contrats des vacataires, l'ajustement du nombre d'équivalent temps plein (ETP) avec, par exemple :

- la mise en place d'un nouveau service pour délivrer des titres sécurisés
- la création de postes (responsable vie associative, agent de restauration, chargé de travaux, assistante RH et administrative) pour satisfaire la vie de la ville.
- Toutefois, la gestion du personnel est réfléchie, optimisée et peut conduire aussi à certaines fermetures de postes (ATSEM, agents techniques)

Les charges à caractère général

	Rétrospective					CA estimé	Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Charges à caractère général (chap 011)	1 386 851	1 247 029	1 335 334	1 569 075	1 721 394	1 795 000	5,70%
<i>Evolution en €</i>		- 139 822	88 305	233 741	152 319	73 606	81 630
<i>Evolution en %</i>		- 10,08%	7,08%	17,50%	9,71%	4,28%	
Dont Fluides (comptes 60611-60612-60613)	289 780	231 023	254 464	364 112	407 345	372 492	7,26%
<i>Evolution en €</i>		- 58 757	23 441	109 648	43 233	- 34 853	16 542
<i>Evolution en %</i>		- 20,28%	10,15%	43,09%	11,87%	- 8,56%	
Dont Prestataire restauration (API puis Armonys)	217 123	180 823	196 850	192 615	234 285	265 521	4,99%
<i>Evolution en €</i>		- 36 300	16 027	- 4 235	41 670	31 236	9 680
<i>Evolution en %</i>		- 16,72%	8,86%	- 2,15%	21,63%	13,33%	

Les charges à caractère général regroupent principalement des achats, des prestations et les fluides. Elles représentent 23% des charges de fonctionnement en 2023 et devraient représenter 22% en 2024.

Avec la crise énergétique, liée au conflit entre l'Ukraine et la Russie, le chauffage urbain (gaz) et l'électricité ont fortement augmenté en 2022, 2023 et 2024 par rapport à 2019, 2020 et 2021. Une diminution des prix en 2025 devrait nous permettre de diminuer le coût (à surface constante).

La charge de la prestation restauration a progressé du fait de l'augmentation des prix d'Armonys par rapport à API particulièrement en raison de l'augmentation de la part de « Bio » dans les menus (le prix a augmenté de 22% entre 2020 et 2024) et de l'augmentation du nombre de repas (bébé, enfants, adultes) en 2022 (99 536), 2023 (105 504) et 2024 (106 497).

Les autres charges dont les subventions

	Rétrospective					CA estimé	Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	668 037	682 536	682 696	769 204	729 762	815 173	4,29%
<i>Evolution en €</i>		14 499	159	86 509	- 39 442	85 411	29427
<i>Evolution en %</i>		2,17%	0,02%	12,67%	- 5,13%	11,70%	
dont subvention CCAS	193 000	185 000	195 000	261 000	170 000	200 000	3,58%
<i>Evolution en €</i>		- 8 000	10 000	66 000	- 91 000	30 000	1 400
<i>Evolution en %</i>		- 4,15%	5,41%	33,85%	- 34,87%	17,65%	
dont subvention OGEC	197 000	201 000	204 000	216 000	249 000	261 000	5,90%
<i>Evolution en €</i>		4 000	3 000	12 000	33 000	12 000	12 800
<i>Evolution en %</i>		2,03%	1,49%	5,88%	15,28%	4,82%	
dont subventions associations	128 000	139 000	119 000	122 000	127 000	142 000	2,53%
<i>Evolution en €</i>		11 000	- 20 000	3 000	5 000	15 000	2 800
<i>Evolution en %</i>		8,59%	- 14,39%	2,52%	4,10%	11,81%	

En 2022, le montant des subventions augmente de 88 000 € pour trois raisons :

- le soutien par la commune au budget du CCAS et de l'EHPAD face au manque de trésorerie à cause d'un financement insuffisant pour soutenir la gestion de l'EHPAD. Une avance de 60 000 € a été accordée soit une subvention totale de 261 000 €.
- l'augmentation de la subvention versée à l'OGEC due à une baisse des effectifs scolaires et à la hausse des charges de personnel et des fluides (+12 000 € par rapport à 2021).
- Le passage sur un service d'infrastructure informatique cloud pour les serveurs de la commune.

En 2023, les subventions versées par la commune ont diminué de 53 000 € grâce à une réduction de la subvention versée au CCAS. L'avance de 2022 ayant permis de combler le besoin de financement sur 2023, la commune n'a donc versé que 170 000 €. En 2024, le montant versé était de 200 000 €, montant plus cohérent par rapport aux années 2019 à 2021.

Par ailleurs, la subvention versée à l'OGEC continue d'augmenter (+ 33 000 € en 2023, + 12 000 € en 2024) à cause de la hausse du coût moyen d'un élève du public. Ce dernier étant impacté par les augmentations salariales et des fluides de 2022 et 2023.

Les intérêts de la dette

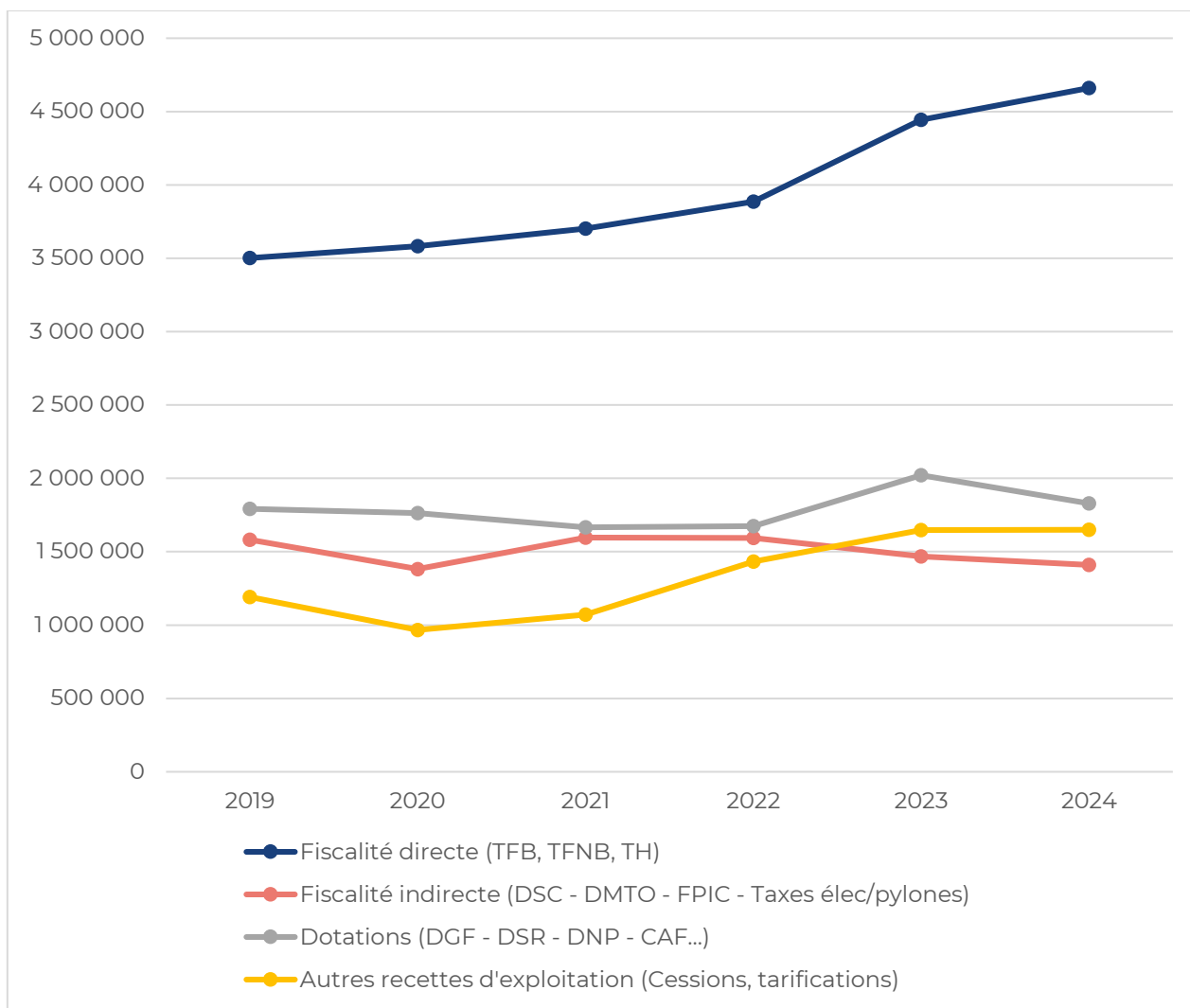
	Rétrospective					CA estimé	Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Intérêts de la dette (art 66111)	178 851	168 270	156 421	145 487	139 454	153 006	- 3,07%

Suite au nouvel emprunt sur le budget principal (déblocage des fonds de 100 000 € en 2023 et 900 000 € en 2024), les intérêts de la dette remontent très légèrement. Toutefois, ils sont largement maîtrisés au regard des charges 2019 et 2020.

Les produits réels de fonctionnement

Evolution globale :

	Rétrospective					CA estimé	Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Fiscalité directe (TFPB, TFPNB, TH)	3 501 802	3 583 265	3 703 051	3 886 975	4 443 818	4 660 402	5,88%
Fiscalité transférée (FNGIR)	14 147	14 147	14 147	14 148	14 147	14 147	0,00%
Fiscalité indirecte (DSC - DMTO - FPIC - Taxes élec/pylones)	1 581 510	1 382 158	1 596 386	1 594 752	1 466 861	1 410 712	- 2,26%
Dotations (DGF - DSR - DNP - CAF...)	1 792 487	1 762 242	1 666 213	1 673 464	2 021 287	1 829 914	0,41%
Autres recettes d'exploitation (Cessions, tarifications)	1 190 396	966 945	1 071 089	1 431 944	1 647 791	1 649 543	6,74%
Total	8 080 343	7 708 757	8 050 886	8 601 283	9 593 904	9 564 717	3,43%



De 2019 à 2024, la part de la fiscalité directe, des cessions et de la tarification dans le total des recettes est passée de 58% à 66%. La part de la fiscalité indirecte et des dotations dans le total des recettes est passée de 42% à 34%. Les ressources propres de la collectivité se sont donc renforcées, ce qui réduit la dépendance de la commune aux participations de l'Etat ou d'autres structures publiques (métropole, CAF...).

Fiscalité directe

Principale taxe locale, la taxe foncière sur les propriétés bâties augmente du fait des revalorisations des bases liées à l'inflation (3,4 % en 2022, 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024) et du nouveau taux voté par l'assemblée en 2023 (la dernière augmentation datait de 2010).

Taxe sur le foncier bâti	Rétrospective			CA estimé
	2021	2022	2023	2024
Produit	3 645 031	3 832 314	4 351 244	4 575 736
<i>Evolution en €</i>		187 283	518 930	224 492
<i>Evolution en %</i>		5,14%	13,54%	5,16%
Base nette imposable	7 412 179	7 793 480	8 513 486	8 956 340
Taux d'inflation appliqué	-	3,4%	7,1%	3,9%
Taux taxe foncière sur le bâti	38,75%	38,75%	40,69%	40,69%

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a progressé depuis 2023 mais c'est une plus faible ressource directe tout comme la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Taxe d'habitation	Rétrospective			CA estimé
	2021	2022	2023	2024
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	25 461	26 029	29 161	30 497
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	30 127	29 185	63 907	54 168

Fiscalité indirecte

La tendance est plutôt à la baisse pour la fiscalité indirecte, notamment les « droits de mutation » impactés par le ralentissement des ventes immobilières. Ressources importantes pour la commune, la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) sont stables ces dernières années. La taxe sur l'électricité a augmenté en 2023 et 2024.

	Rétrospective					CA estimé	Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dotation de solidarité communautaire	803 160	819 698	819 698	819 698	817 899	818 693	0,38%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	334 499	270 011	485 505	472 895	306 710	282 702	- 3,31%
FPIC	132 716	132 878	136 349	139 274	131 277	127 094	- 0,86%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	119 660	118 631	123 017	130 258	169 799	140 000	3,19%
Taxe sur les pylônes électriques	29 100	30 480	31 176	31 986	33 552	34 223	3,30%
Taxe locale sur la publicité extérieure	10 923	10 460	641	641	7 624	8 000	- 6,04%
Autres taxes	151 453	0	0	0	0	0	
Total	1 581 510	1 382 158	1 596 386	1 594 752	1 466 861	1 410 712	- 2,26%

L'ensemble « DGF et autres dotations »

La Dotation Globale de Fonctionnement, créée en 1979, peu avant l'acte I de la décentralisation, et modifiée à plusieurs reprises, est la principale dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est composée de plusieurs dotations. Mais en ce qui concerne les communes, la DGF est composée de quatre dotations :

- La Dotation Forfaitaire (DF)
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La commune de Thorigné-Fouillard perçoit la DF, la DSR et la DNP chaque année.

	Rétrospective					CA estimé	Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dotation forfaitaire des communes	827 220	815 140	813 907	819 151	819 914	818 436	- 0,21%
Dotation de solidarité rurale	135 442	133 894	132 997	134 090	154 318	168 685	4,49%
Dotation nationale de péréquation	138 817	133 683	129 584	130 924	130 487	125 842	- 1,94%
FCTVA fonctionnement	3 993	2 246	3 516	4 042	5 478	3 902	- 0,46%
Participations (CAF)	569 078	544 843	514 374	518 467	637 885	637 000	2,28%
Compensations TFB Locaux industriels	0	0	48 913	50 573	54 178	50 000	0,74%
Compensations fiscales	117 937	132 436	22 922	16 217	219 028	26 049	- 26,07%
Dotations	1 792 487	1 762 242	1 666 213	1 673 464	2 021 287	1 829 914	0,41%

La DGF baisse légèrement entre 2019 et 2021 mais remonte à partir de 2022 grâce à la suppression temporaire de l'écrêtement mais également grâce à une hausse de la DSR en 2023 et 2024.

Les participations progressent en 2023 et 2024, notamment celles de la CAF (pour Brindille, l'ALSH et le périscolaire). La participation pour la tarification sociale (« cantine 1 € ») explique également cette dynamique (environ 28 000 €).

En 2023, dans les compensations fiscales, il est important de mettre en évidence la recette exceptionnelle « filet de sécurité inflation énergétique » de l'Etat pour un montant de 201 273 €.

Les autres recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective					CA estimé
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des services	915 027	719 267	854 665	836 088	938 599	935 535
Loyers et refacturations	202 418	166 334	126 787	153 257	128 372	160 000
Reversements excédents ZAC Vigne et ZA 4	0	0	0	0	0	410 000
Produit des cessions d'immobilisations	22 753	11 043	44 462	382 552	505 875	80 000
Indemnités CPAM	35 215	58 825	31 988	39 139	39 977	52 000
Divers	14 984	11 475	13 188	20 907	34 969	12 008
Autres recettes d'exploitation	1 190 396	966 945	1 071 089	1 431 944	1 647 791	1 649 543

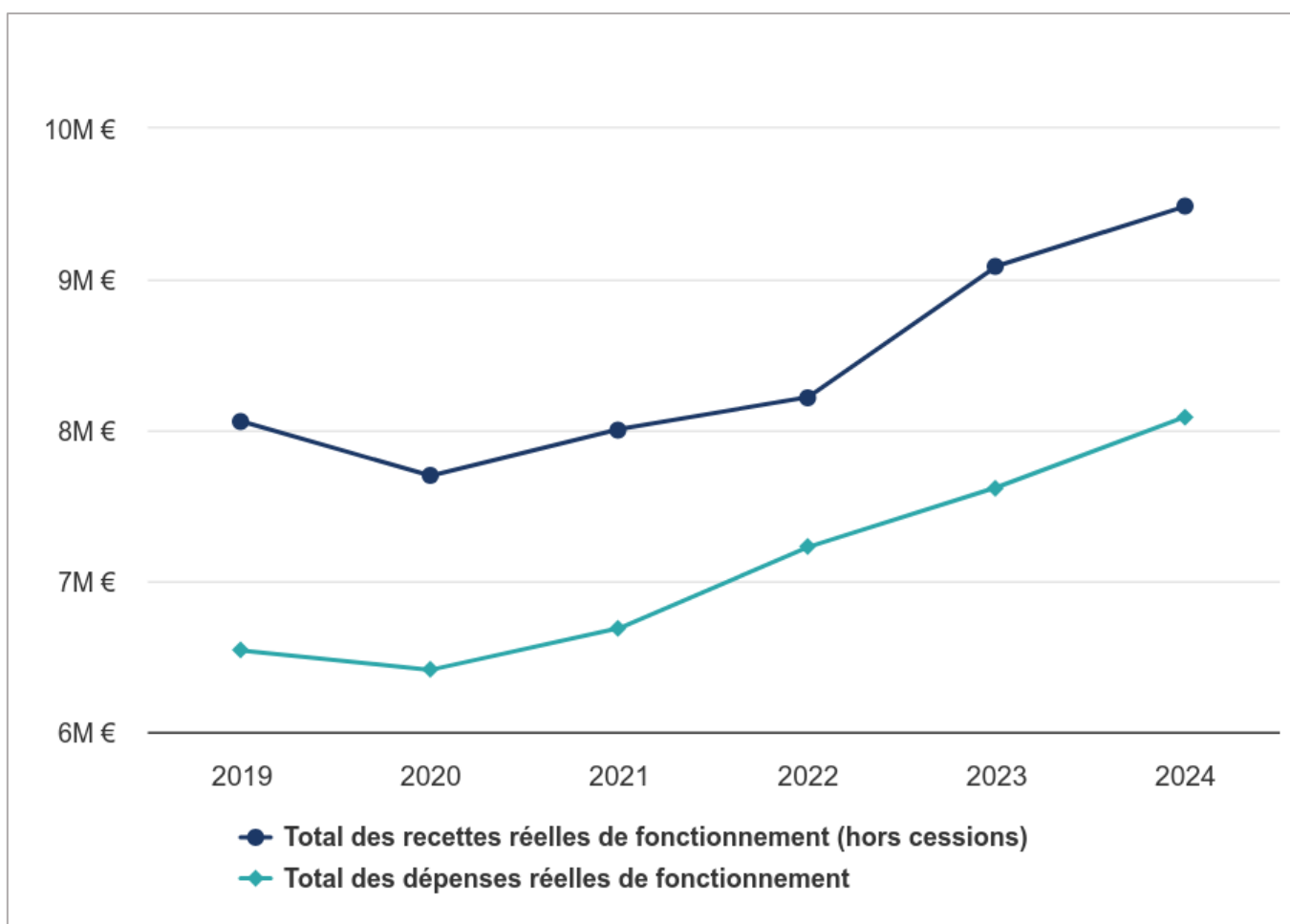
Le produit des services retrouve son niveau d'avant COVID-19, notamment grâce à des hausses de fréquentation des services et à l'ajustement tarifs facturés.

En 2024, le reversement anticipé des excédents de la ZAC Vigne (330 000 €) et de la ZA 4 (80 000 €) vient compenser la baisse des produits de cessions.

La synthèse du fonctionnement 2019-2024

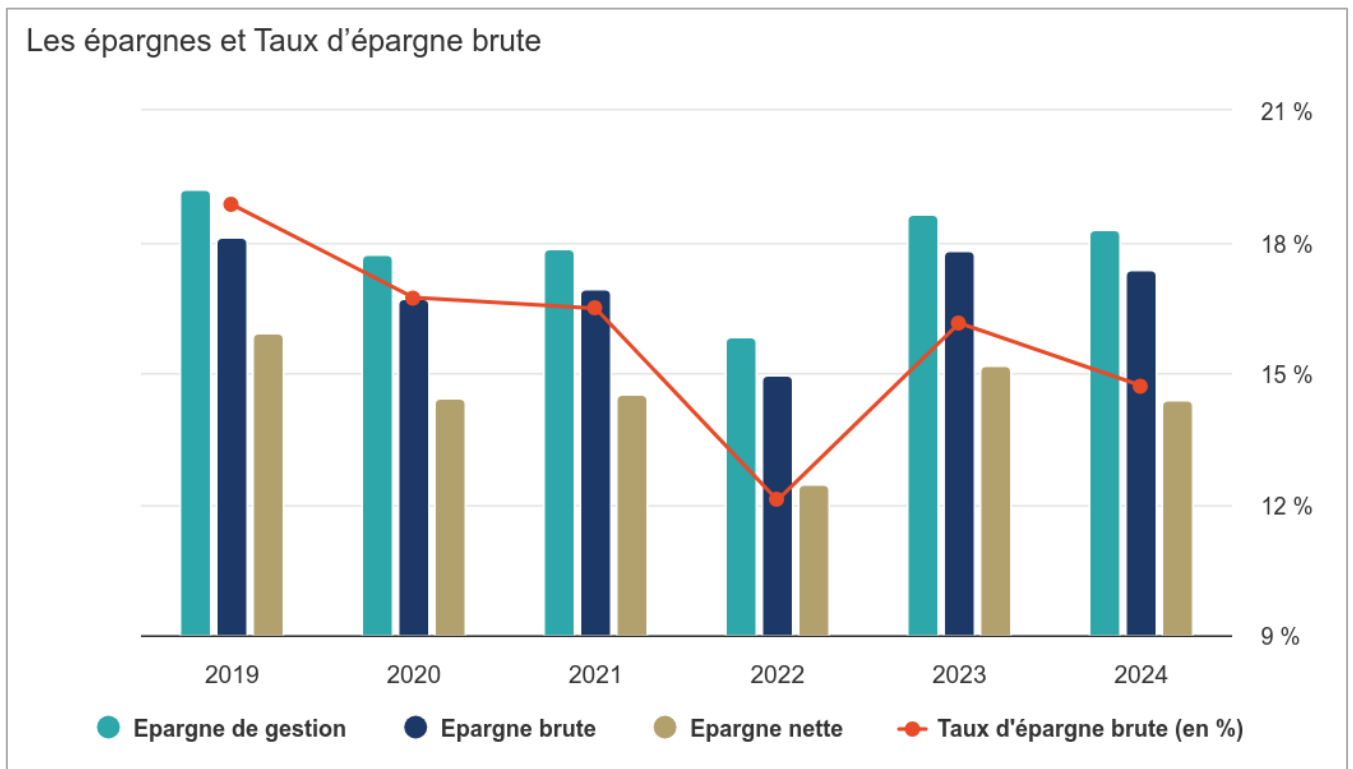
Avant d'aborder la prospective 2024-2026, il est intéressant de visualiser les deux graphiques ci-dessous. Ils permettent de comprendre les conséquences des évolutions des charges et des produits réels de fonctionnement notamment sur la capacité à autofinancer les investissements.

Le premier graphique (source prestataire Finance Active) montre les dynamiques des recettes (hors cessions) et des dépenses. L'épargne de gestion est régulière autour de 1 500 000 € ce qui montre que les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. Les dépenses nouvelles sont compensées par des recettes nouvelles à même hauteur.



Le second graphique (source prestataire Finance Active) synthétise les différentes épargnes de la commune. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette. L'épargne nette est l'épargne brute moins le remboursement en capital de la dette. Elles matérialisent la capacité de la commune à autofinancer les investissements.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte à 7% reconnu par les experts n'a jamais été atteint depuis 2019.



LA PROSPECTIVE 2024-2026 DU BUDGET PRINCIPAL:

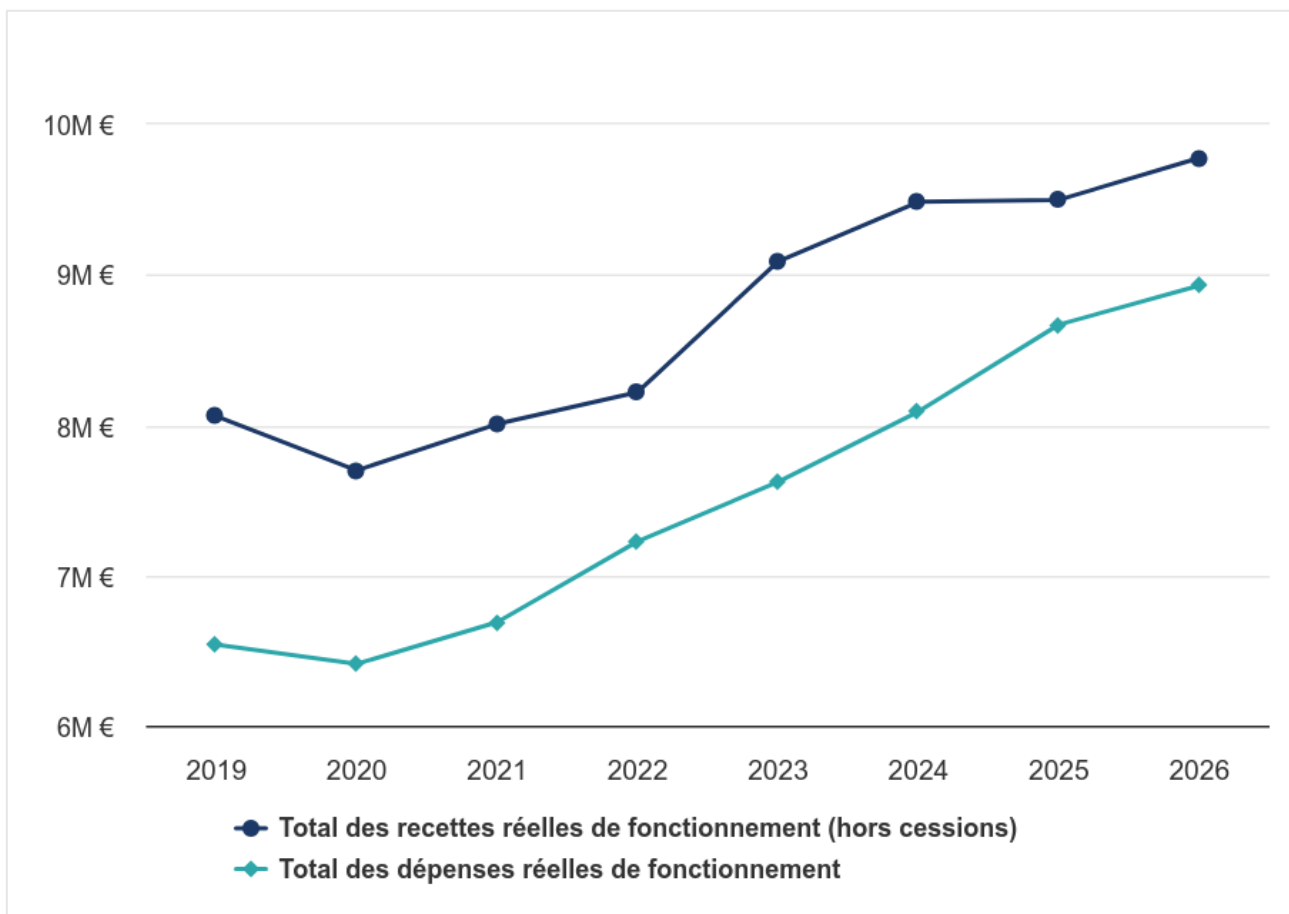
La prospective financière est construite en alliant les principes de sincérité et de prudence.

La non-adoption du PLF 2025 et les difficultés financières de l'Etat donnent moins de certitudes que les années passées.

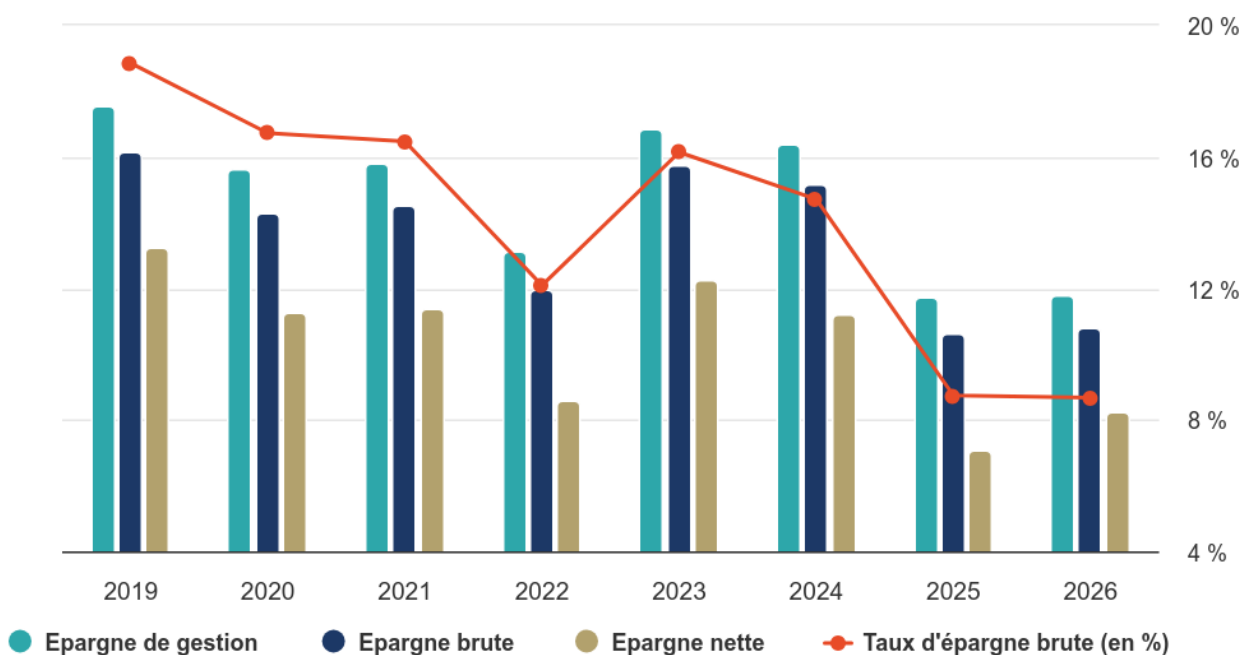
Les conflits et grands faits internationaux (guerre en Ukraine, à Gaza, réélection de Donald Trump aux Etats-Unis pour exemples) peuvent également provoquer de l'inflation et/ou des perturbations politiques et économiques.

LA TRAJECTOIRE DES EPARGNES :

Malgré la prudence dans l'établissement de la prospective, les indicateurs sur l'épargne sont toujours au vert avec 970 000 € d'épargne de gestion a minima et un taux d'épargne brute de 9 %.



Les épargnes et Taux d'épargne brute

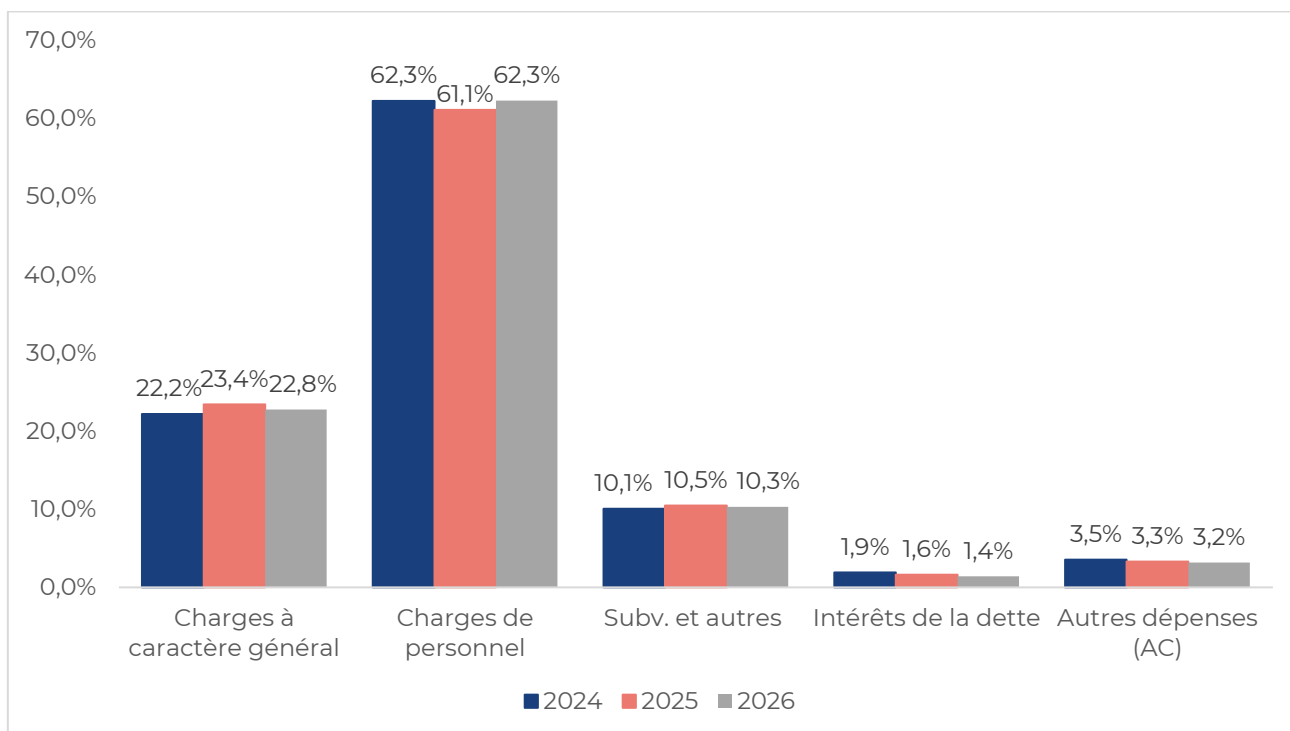


LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026 :

Entre 2024 et 2026 les charges réelles de fonctionnement devraient augmenter en moyenne de 5 % par an (420 000 € par an).

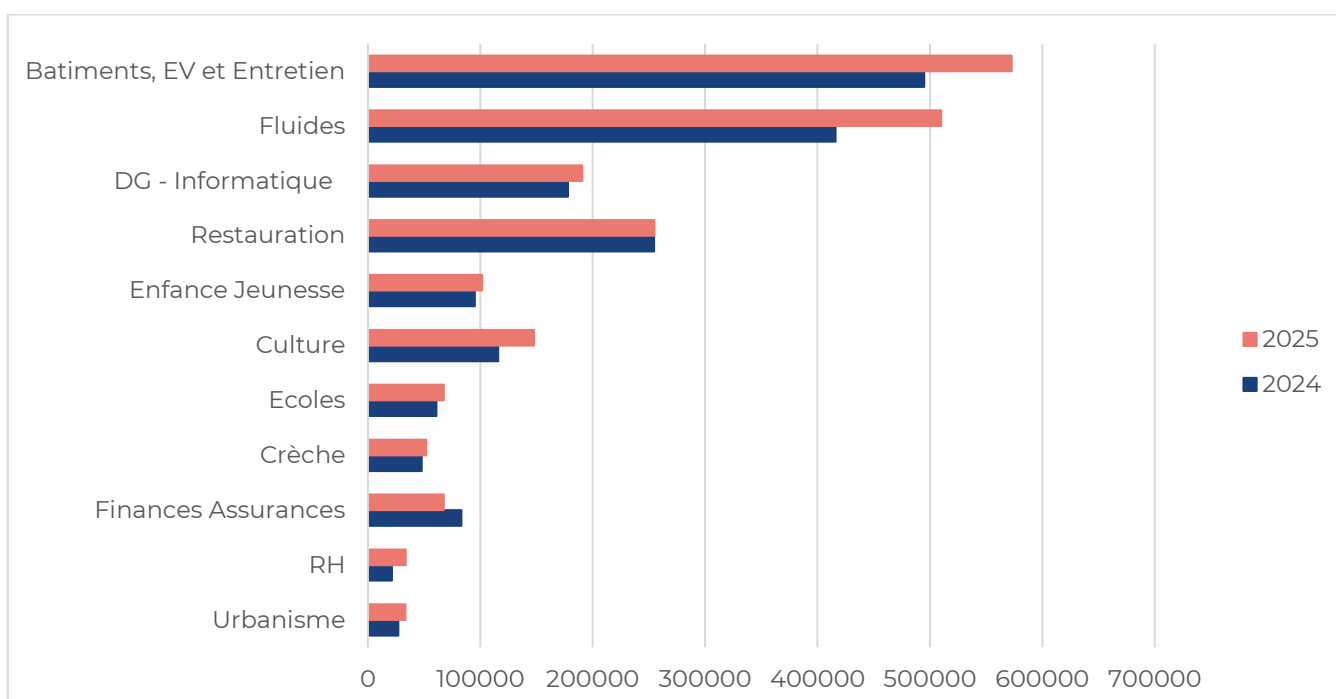
	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
Charges à caractère général (chap 011)	1 795 000	2 032 000	2 032 000	6,40%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 040 000	5 300 000	5 565 000	5,08%
Subventions et autres charges de gestion courante (chap 65)	815 173	908 434	920 424	6,26%
Intérêts de la dette (art 66111)	153 006	140 443	125 139	- 9,56%
Autres dépenses (dont attribution compensation à 261 475 €)	286 475	286 975	285 475	- 0,17%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 089 654	8 667 852	8 928 038	5,05%

Le poids de chaque chapitre dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement serait assez stable. Les intérêts de la dette diminueraient légèrement.

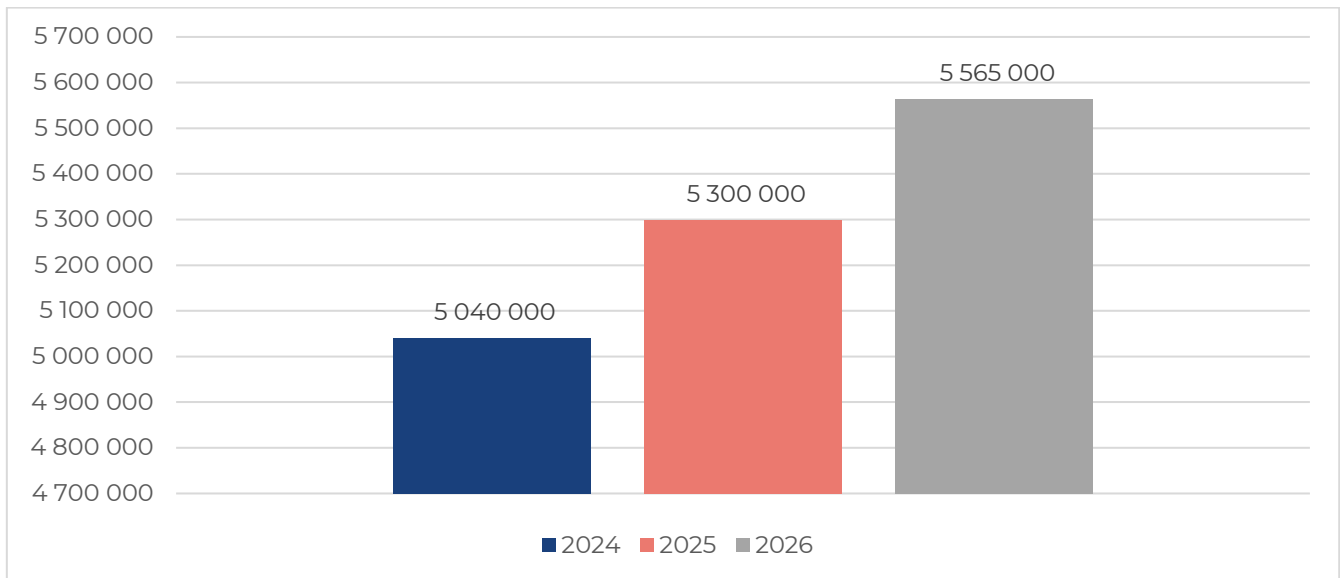


Les charges à caractère général :

L'augmentation des charges à caractère général accélère toujours un peu en 2025 (2 032 000 €). Des nouvelles dépenses techniques prévues en 2024 mais non consommées (marché d'entretien espaces verts par exemple) se décalent en 2025. La prudence est de rigueur sur les crédits relatifs aux fluides (augmentation de notre surface avec les nouveaux équipements comme les Ateliers de la Morinais, le complexe 3 raquettes mais démolition de la salle Duguesclin en parallèle). Les autres services sont assez stables. L'ambition est de contenir le montant global 2025 en 2026.



Les charges de personnel :



Les charges de personnel augmenteraient de 260 000 € (+5,16%) entre le CA estimé 2024 et le BP 2025.

Les principales raisons de cette augmentation sont l'augmentation des cotisations patronales CNRACL, URSSAF, CDG et la prévoyance, les avancements de carrière, le régime indemnitaire, les dépenses hors-paie et l'augmentation des équivalents temps plein. Une augmentation des équivalents temps plein est prévu afin de s'adapter aux besoins des services :

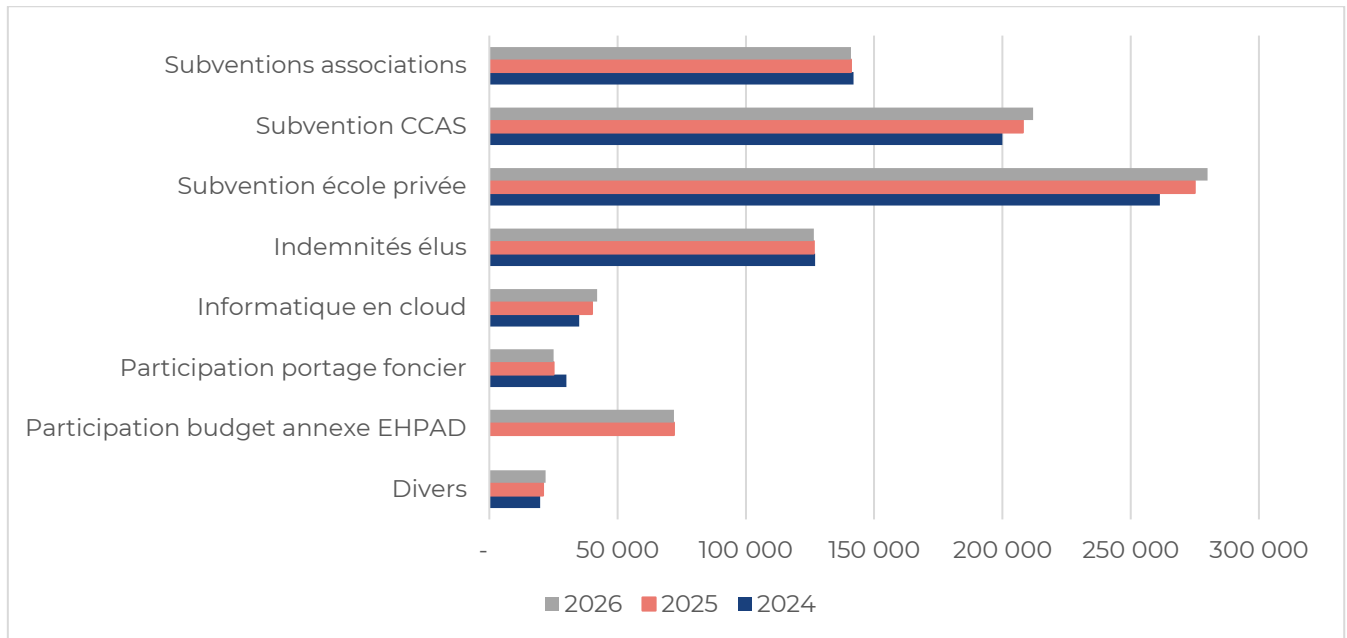
- La création d'un poste d'informaticien à partir de septembre 2025. (suite à la fin du contrat d'apprentissage en cours)
- La création d'un poste d'ASVP ou de policier municipal à partir de novembre 2025
- L'accueil d'un apprenti à l'Unité Environnement propreté
- la création d'un poste d'agent de propreté et des espaces verts pour une durée de 10 mois
- les agents recenseurs

Les subventions et participations :

Ce chapitre comprend notamment les subventions versées aux associations, au CCAS à l'école privée, et les indemnités des élus (l'indemnité des élus sur l'exercice 2024 est disponible en annexe du rapport).

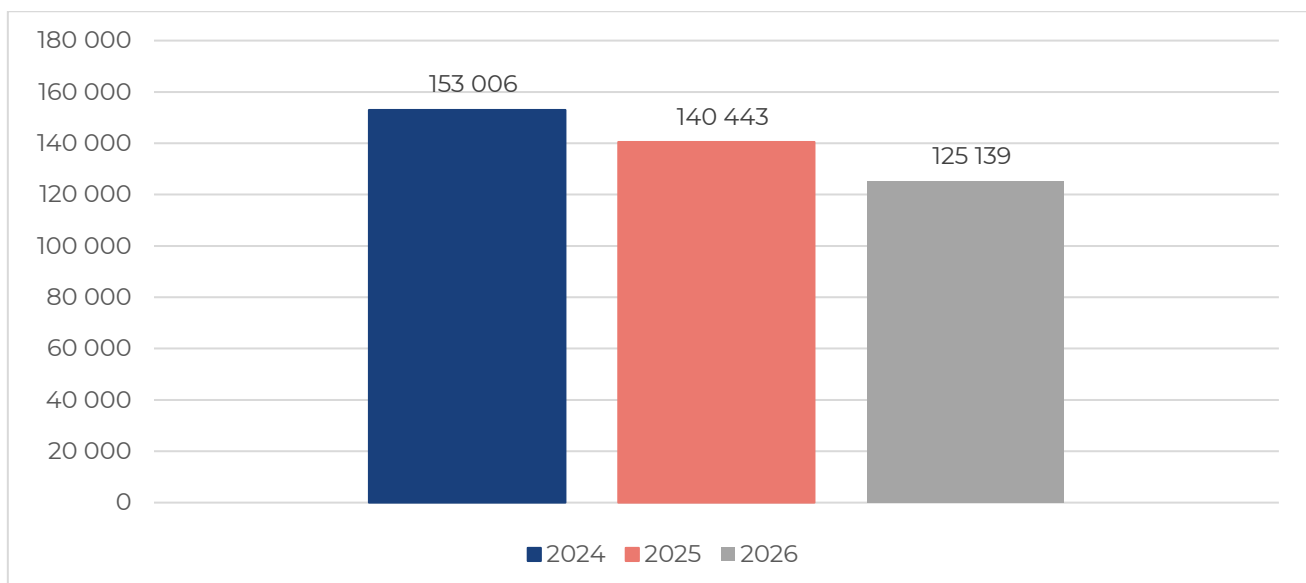
	2024	2025	2026
Subvention école privée	261 340	275 000	280 000
Subvention CCAS	200 000	208 000	212 000
Subventions associations	142 000	141 000	141 000
Indemnités élus	127 000	126 500	126 500
Informatique en cloud	35 000	40 000	42 000
Participation portage foncier	30 000	25 000	25 000
Participation budget annexe EHPAD	-	72 000	72 000
Divers	19 833	20 934	21 924
Total	815 173	908 434	920 424

L'augmentation de ce chapitre en 2025 et 2026 est principalement due à la provision pour la participation au budget annexe EHPAD qui est prévue à ce stade (non réalisée en 2024). Aussi, la participation à l'école privée devrait augmenter car elle est liée au coût moyen d'un élève des écoles publiques. Ce dernier prenant en compte l'évolution des charges générales, de la masse salariale et des effectifs. Le CCAS subissant des augmentations de charges patronales, la subvention de la commune est prévue en légère augmentation en 2025 et 2026.



Les intérêts de la dette :

En début d'année 2024, 900 000 € de l'emprunt souscrit en 2023 ont été débloqués (pour rappel seulement 100 000 € de 2023). Il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur le budget principal jusqu'à 2026 (cf partie sur l'investissement 2024-2026). Les intérêts de la dette vont donc diminuer sur ce budget.

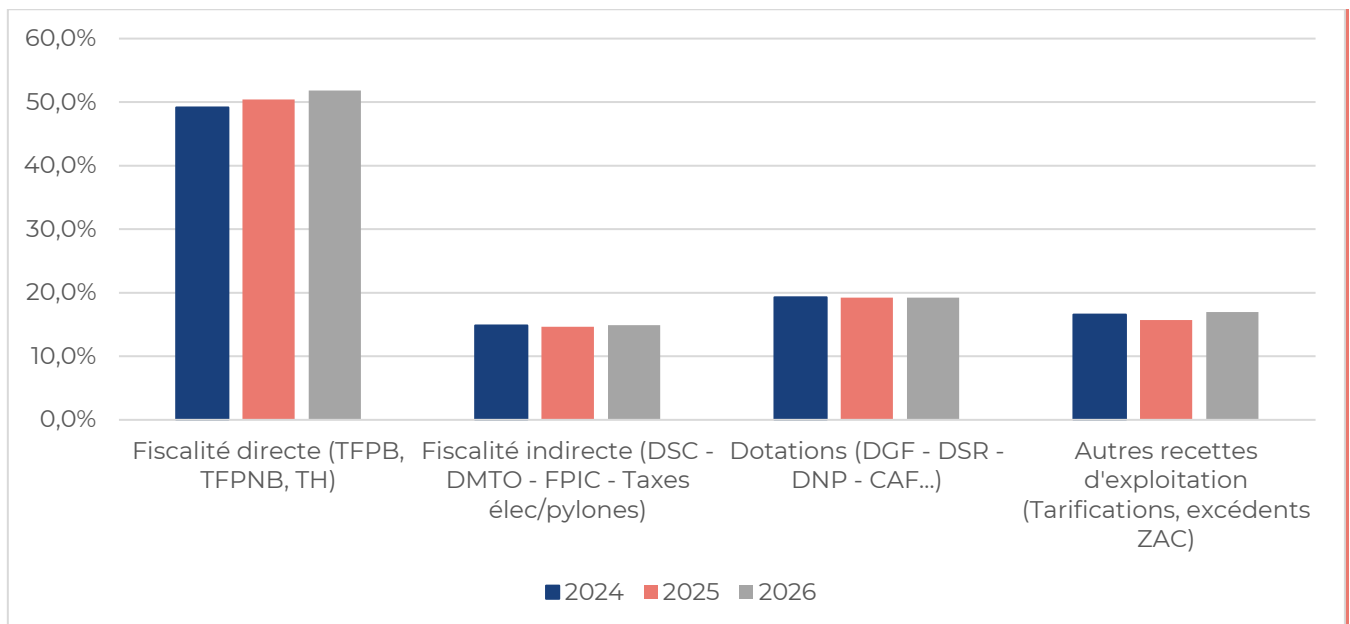


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026 :

Les produits réels de fonctionnement vont continuer à progresser jusqu' à la fin du mandat portés par les impôts locaux principalement. Le tableau et le graphique ci-dessous sont présentés sans les cessions qui sont inscrites en investissement au budget primitif. Les difficultés financières de l'Etat nous invitent à la prudence et on ne peut pas exclure des recettes de l'Etat en moins dans les prochaines années.

	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
Fiscalité directe (TFPB, TFPNB, TH)	4 660 402	4 780 628	4 917 556	2,72%
Fiscalité transférée (FNGIR)	14 147	14 147	14 147	0,00%
Fiscalité indirecte (DSC - DMTO - FPIC - Taxes élec/pylones)	1 410 712	1 388 908	1 413 306	0,09%
Dotations (DGF - DSR - DNP - CAF...)	1 829 914	1 822 464	1 823 200	- 0,18%
Autres recettes d'exploitation (Tarifications, excédents ZAC...)	1 569 543	1 492 008	1 608 228	1,23%
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 484 717	9 498 154	9 776 436	1,50%

La fiscalité directe et les recettes d'exploitation (tarifications, loyers), recettes pilotables par la commune, représentent 66% des recettes réelles de fonctionnement.



Une fiscalité directe 2024-2026 dynamique sans hausse de taux

Composition et évolution du produit fiscal

Le produit fiscal

En 2024, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) représente 98,2 % du produit fiscal. En 2025 et 2026, elle représente 98,7% du produit fiscal.

	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	54 168	34 947	35 576	- 18,96%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	4 575 736	4 716 520	4 852 818	3,00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	30 497	29 161	29 161	- 2,21%
Produit des contributions directes	4 660 402	4 780 628	4 917 556	2,72%

Les bases et les taux

La base d'imposition évolue en fonction de l'inflation et de la dynamique physique de la commune. La prospective 2024-2026 prend en compte une dynamique raisonnable sur ces deux facteurs d'évolutions de la base. En 2025 et 2026, cela permet à la commune d'obtenir environ 140 000 € supplémentaires par an de TFPB.

TFPB	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
Base	8 956 340	9 216 000	9 483 000	2,90%
Hypothèse d'évolution par rapport à N-1	5,2%	2,9%	2,9%	3,70%
dont Hypothèse de taux d'inflation appliqué	3,9%	1,7%	1,7%	2,40%

La prospective financière ne prévoit pas d'augmentation des taux. Les taux de la commune sont légèrement supérieurs à la moyenne départementale 2023. Si la tendance d'augmentation départementale (+1,6% entre 2022 et 2023) se poursuit pour la TFPB, la commune aura un taux inférieur à la moyenne en 2025.

Les taux des 3 taxes	Moyenne départementale 2022	Moyenne départementale 2023	Commune 2023	Commune 2024	Commune 2025	Commune 2026
THRS (taxe d'habitation résidence secondaire)	16,25%	16,40%	17,91%	17,91%	17,91%	17,91%
TFB (taxe foncière bâti)	39,33%	39,97%	40,69%	40,69%	40,69%	40,69%
TFNB (taxe foncière non bâti)	47,52%	47,76%	49,35%	49,35%	49,35%	49,35%

Une hypothèse de stabilité pour la fiscalité indirecte et les dotations :

La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte regroupe notamment la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et la DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Au global, une stabilité est prévue. En détail, la DSC et le FPIC sont prévus à la baisse, les DMTO sont prévus à la hausse.

	2024	2025	2026
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	282 702	330 000	345 000
Taxe sur les pylônes électriques	34 223	34 908	35 606
Taxe sur la consommation finale d'électricité	140 000	140 000	140 000
Taxe locale sur la publicité extérieure	8 000	8 000	8 000
Dotation de solidarité communautaire	818 693	763 000	783 000
FPIC	127 094	113 000	101 700
Fiscalité indirecte	1 410 712	1 388 908	1 413 306

La réforme de la fiscalité locale intervenue en 2021 (avec notamment la suppression de la taxe d'habitation) a rendu nécessaire la refonte des indicateurs financiers. La réforme de ces indicateurs ne devrait être mise en œuvre que progressivement jusqu'en 2028, via un mécanisme de lissage. Pour autant, celle-ci n'est a priori pas favorable au territoire de Rennes Métropole dans son ensemble. Il existe en effet un risque réel de perte d'éligibilité au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) à l'échelle du territoire de Rennes Métropole d'ici 2025-2026. Dans son ROB 2025, la Métropole prévoit une baisse en prospective.

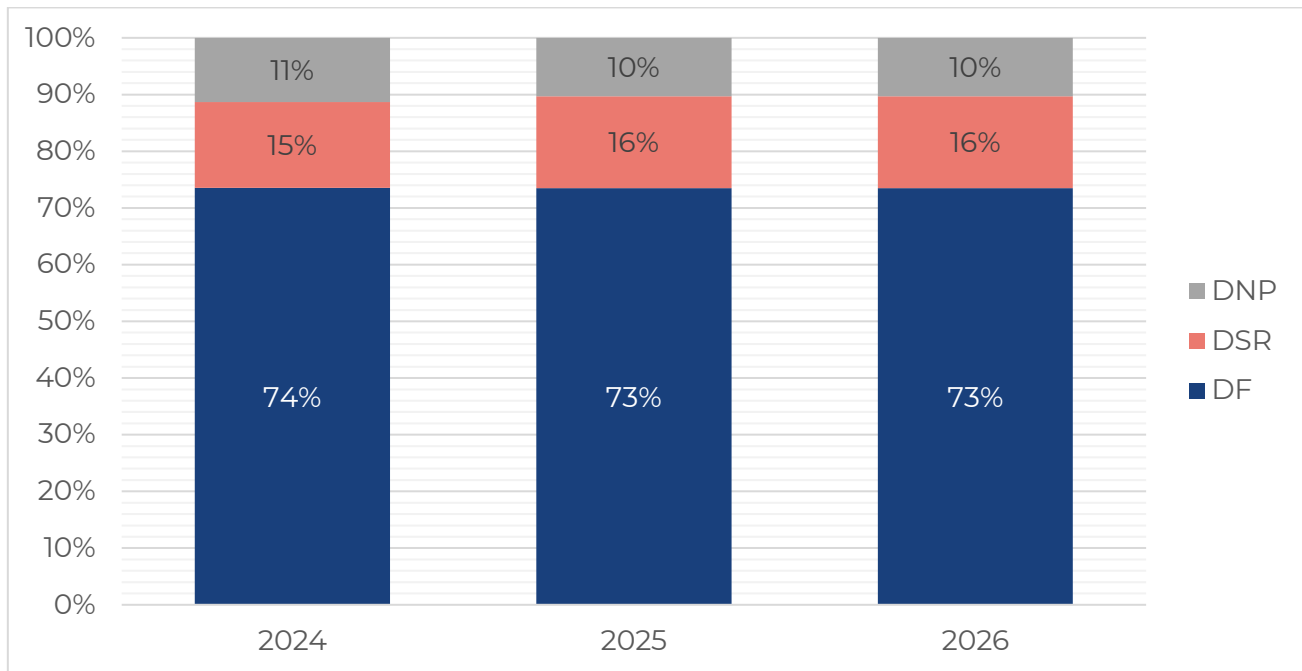
Le pacte financier et fiscal de Rennes Métropole prévoit pour Thorigné-Fouillard une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire en raison des nouveaux critères.

Par ailleurs, la prospective prend en compte un redémarrage des DMTO du fait de la baisse des taux d'intérêt et donc du rebond des ventes immobilières.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les participations

	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
DGF	1 112 963	1 113 929	1 113 929	0,00%
<i>dont Dotation forfaitaire des communes</i>	818 436	818 436	818 436	0,00%
<i>dont Dotation de solidarité rurale</i>	168 685	180 493	180 493	3,44%
<i>dont Dotation nationale de péréquation</i>	125 842	115 000	115 000	- 4,40%
Participations (CAF)	637 000	620 000	620 000	- 1,34%
Divers dotations / compensations	79 951	88 535	89 271	5,80%
Dotations	1 829 914	1 822 464	1 823 200	- 0,18%

Concernant la DGF, la prospective est prudente et prévoit une stabilité sur la période 2024-2026. Au sein de la DGF, la DSR devrait être en légère hausse mais la DNP en légère baisse.



Les participations de la CAF et la participation « cantine à 1 € » sont prévus en 2025 et 2026 à hauteur de 620 000 €. Elles ont été de 637 000 en 2023 et 2024 (chiffre non définitif). Entre 2019 et 2022, ces participations étaient de 536 000 € en moyenne.

Les autres recettes d'exploitation :

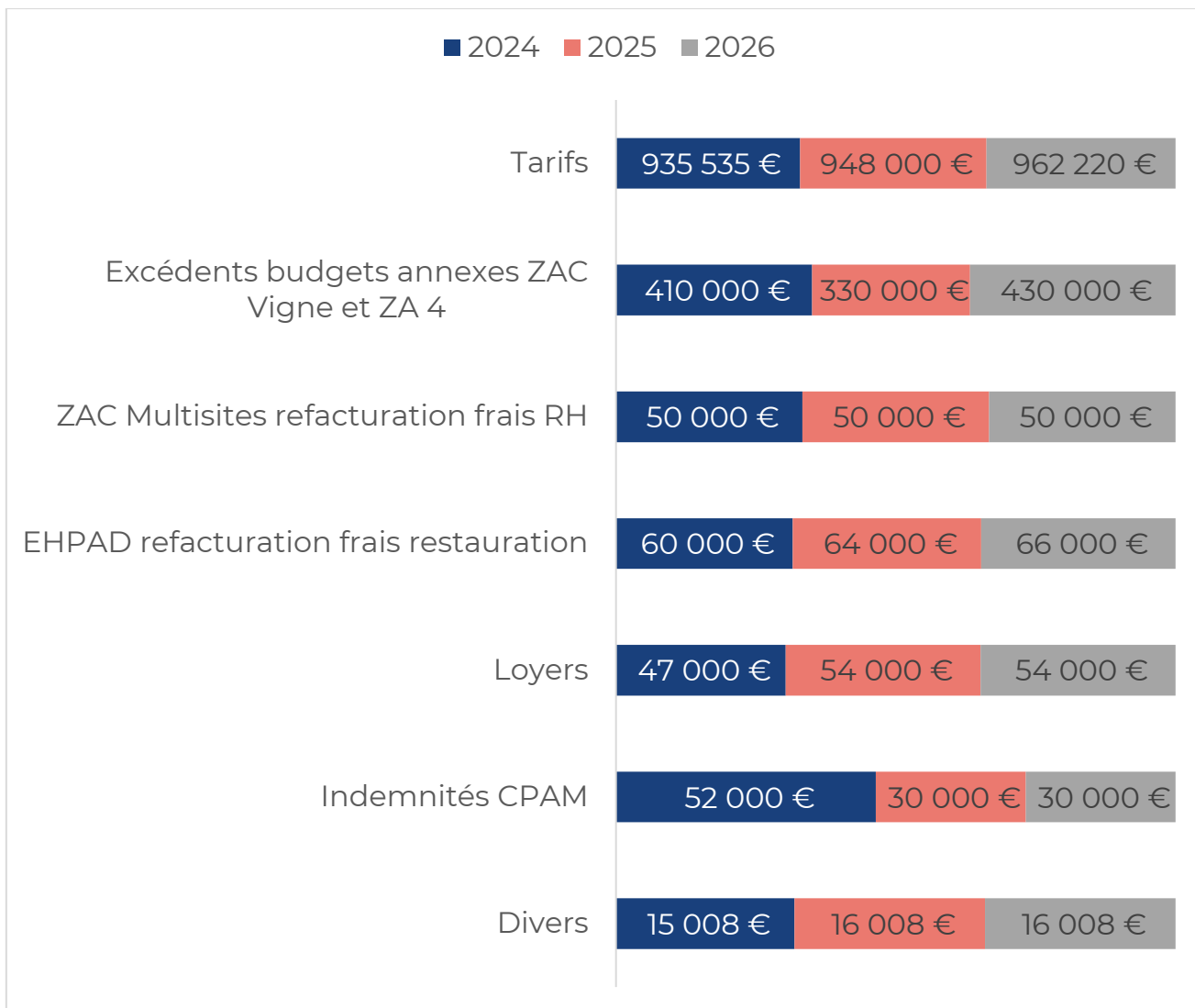
Cette catégorie de recettes est constituée des cessions (non affichées ci-dessous mais présentées en investissement), des recettes liées aux tarifs des services, aux reversements des excédents des ZAC et à diverses refacturations.

La recette des tarifs est prévue à la hausse (+ 1,4 % en 2025 et en 2026). Ces derniers étant revalorisés régulièrement et la fréquentation des services restauration, ALSH et périscolaire étant dynamique.

Des reversements de l'excédent de la ZAC Vigne au budget principal sont prévus régulièrement dans la prospective (330 000 € en 2025 et 430 000 € en 2026). L'excédent final de la ZA 4 n'est pas défini mais il sera versé en 2025 lors de la clôture du budget.

Les loyers sont prévus en légère hausse au regard des différents biens possédés par la commune.

La participation de la ZAC Multistes aux frais de fonctionnement du budget principal est maintenue à hauteur de 50 000 € en 2025 et 2026.



PROSPECTIVE : DES INVESTISSEMENTS EN PARTIE AUTOFINANCES

Une section d'investissement historique pour le budget principal, sans nouvel endettement :

La fin de grands chantiers pour 2025

En 2024, les dépenses d'équipements ont été votées à hauteur de 7 546 856 € dont 2 134 707 € de restes à réaliser (engagements 2023 reportés). Les dépenses d'investissements ont été consommées à hauteur de 36%, mais seulement 31% pour les dépenses d'équipements. Toutefois, les explications sont connues :

- délais administratifs (notamment le temps d'instruction des ERP qui est plus long) et de commande publique pour le projet de complexe 3 raquettes (537 000 € sur 1 796 000 € soit 30% exécutés), le projet de salle de billard (38 000 € sur 387 000 € soit 10% exécutés) et le projet d'épicerie sociale (160 000 € sur 468 000 € soit 34 %)
- problèmes de chantier et maîtrise d'œuvre décevante pour les Ateliers de la Morinais : 900 000 € sur 1 336 000 € soit 67%. Il restera des dépenses en 2025 à hauteur de 423 000 €.
- 443 500 € de fonds concours non versés à la Métropole pour les travaux de voirie.
- Des acquisitions foncières à hauteur de 725 000 € non réalisées

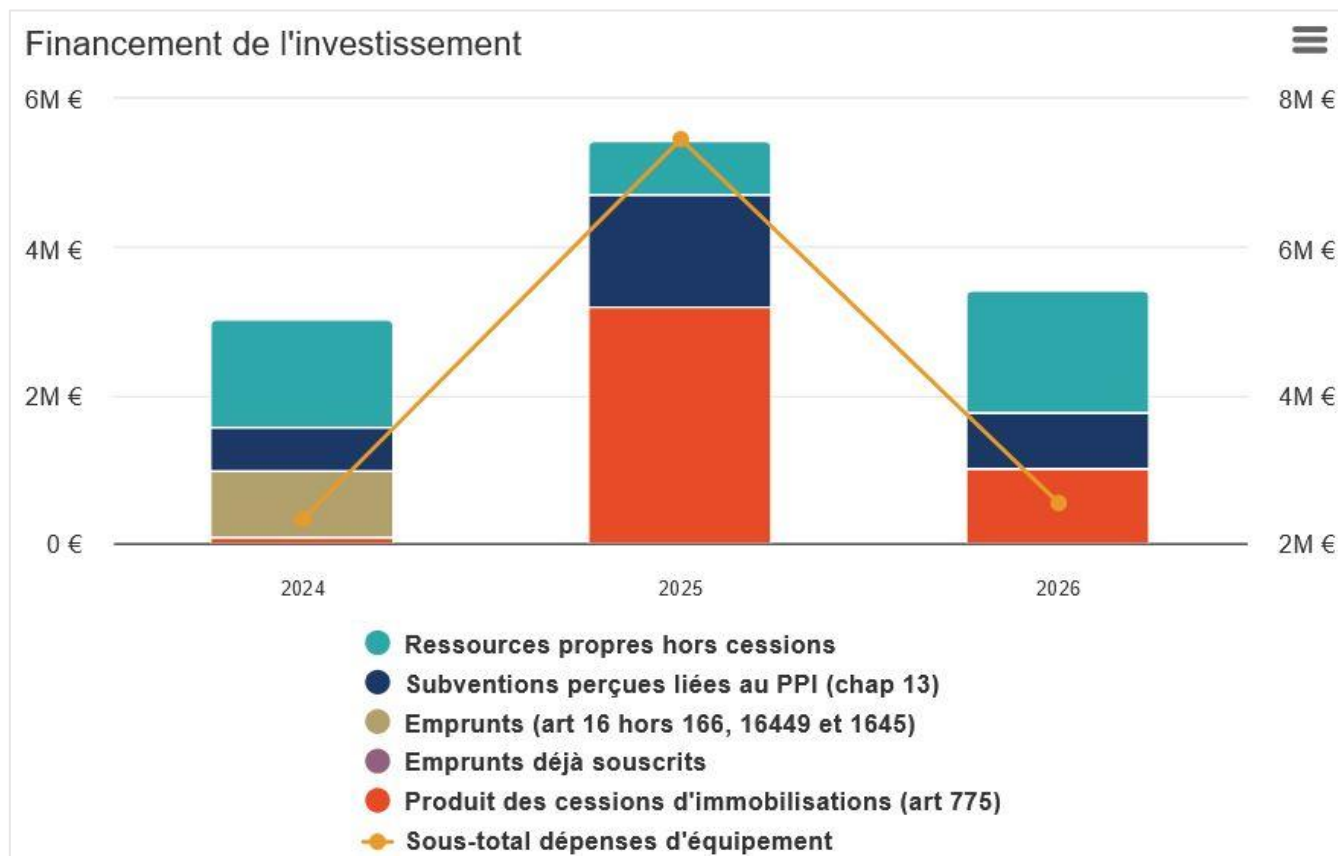
Les dépenses d'équipements à inscrire au Budget Primitif pour 2025 devraient s'élever à 7 453 000 € dont 2 586 000 € de restes à réaliser (engagements 2024).

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses et projets d'investissements 2024 – 2026 se répartissent ainsi :

Opérations et projets	2024	2025	2026
242 - Les Ateliers de la Morinais	900 730	422 896	
243 - Complexe sportif Blanchets	537 310	3 050 676	0
244 - Salle de billard	40 121	656 958	
246 - Epicerie sociale	160 231	447 493	0
247 - Gymnase – étude faisabilité	0	20 000	50 000
Rénovation énergétique dont crèche / médiathèque / restaurant	118 124	284 879	728 000
Voirie Fonds de concours PPI RM	0	390 500	200 000
Acquisitions	128 000	369 000	100 000
Base de loisirs skate park	19 000	378 000	
Projet Groupe scolaire	0	115 000	1 075 000
Terrains B et A et petits équipements liés		520 395	200 000
EHPAD menuiseries studios rénov	85 446	1 080	0
Informatique dont cyber sécurité	31 732	58 000	85 000
Vidéo protection	0	51 031	0
Tracker photovoltaïque		60 000	
Toiture école élémentaire		50 000	
Rénovation deux passerelles dangereuses		30 000	
Aménagement futur cimetière		30 000	
Véhicules services techniques		53 000	
Divers petits investissements	301 471	464 092	100 000
Total dépenses programme	2 322 165	7 453 000	2 538 000

Les différentes recettes d'investissement du budget principal pour financer un programme d'investissement engageant :

Le graphique ci-dessous présente les différentes recettes d'investissement sans les excédents des années passées. L'axe des ordonnées à gauche correspond aux montants des recettes, l'axe des ordonnées à droite correspond aux dépenses d'équipement.



Le tableau ci-dessous présente les différentes recettes du graphique ci-dessus avec notamment d'importantes cessions d'immobilisations en prévision.

	Prospective		
	2024	2025	2026
FCTVA (art 10222)	503 624	325 000	1 114 406
Emprunts	900 000	0	0
Subventions d'équipements	644 567	1 528 531	463 000
Subvention ZAC Multisites (pour 3 raquettes) au budget principal			300 000
Cessions nouvelles et transferts entre budgets	80 000	3 189 900	1 000 000
Total	2 128 191	5 043 431	2 877 406

Les projets d'investissement du mandat ont nécessité un emprunt de 1 000 000 € en 2023 (900 000 € débloqués en 2024). L'endettement de la commune fait l'objet d'une partie spécifique aux pages suivantes.

L'ambition en investissement est également financée par l'Etat via le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Ce dernier est prévu au taux actuellement en vigueur et ne prend pas en compte la récente proposition du Gouvernement Barnier (baisse du taux de 16,4 % à

14,85 %). Ce fonds est versé l'année qui suit la dépense. Il est en bleu dans le graphique ci-dessus.

La fin des grands chantiers avant l'été 2025 devrait permettre de percevoir d'importants soldes de subventions en fin d'année 2025. Un tableau récapitulatif est présenté ci-dessous pour résumer les subventions attribuées à la commune et les projections pour l'année 2026 :

Objet	Cadre	CA 2024	Prev 2025	Prev 2026
Pôle de la Morinais	Etat - DSIL	215 160 €	198 273 €	
Pôle de la Morinais	CD 35	54 985 €	66 131 €	
Pôle de la Morinais	RM - SIL		137 732 €	
Pôle de la Morinais	Région		85 818 €	
Extension des Blanchets	RM - SIL	150 000 €	150 000 €	
Extension des Blanchets	Etat - DSIL	60 000 €	140 000 €	
EHPAD baies vitrées	Etat - DETR	44 462 €		
EHPAD baies vitrées	Etat - DSIL	21 408 €		
EHPAD baies vitrées	RM - SIL		39 750 €	
Salle de billard	RM - FMTE		109 562 €	
Epicerie Sociale	RM - FMTE		129 737 €	
Epicerie Sociale	CD 35		300 000 €	
Rénovation énergétique mairie	RM - SIL		65 029 €	
Rénovation énergétique mairie	Etat - DSIL		80 000 €	
Rénovation énergétique mairie	CD 35		26 500 €	
Divers	Divers	40 059 €		
Projet Groupe scolaire				363 000 €
Rénov énergétique bâtiments				100 000 €
Total		586 075 €	1 528 531 €	463 000 €

L'excédent d'investissement prévisionnel 2024 (1 250 000 €) et l'affectation du résultat de fonctionnement prévisionnel 2024 (1 024 000) permettent également de financer les projets d'investissement 2025.

Les budgets annexes pour 2025

Construction de la MAPA :

Ce budget retraçait essentiellement le remboursement des frais d'emprunts contractés par la commune à l'occasion de la construction de cet établissement. L'EHPAD verse à la commune, propriétaire du bâtiment, un loyer annuel de 105 000 €. La dette a entièrement été remboursée en 2023. Les investissements liés aux bâtiments de l'EHPAD ont été inscrits en 2024 et consommés pour 32 500 €. De nouveaux crédits seront inscrits en 2025 dont le remplacement du système de sécurité incendie.

Zone Artisanale n°4 (Bellevue):

Ce budget retrace les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans cette zone. Les derniers lots ont été commercialisés en 2023. L'excédent a été reversé partiellement au budget principal pour 80 000 €. Ils

restent quelques travaux de parking (environ 45 000 €) et le budget pourra être clôturé en 2025. Le solde de l'excédent sera versé au budget principal (estimation à 5 000 € et l'enveloppe parking non consommée).

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Vigne :

Ce budget retrace les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des terrains situés au sud de la commune, secteur d'une superficie de 41,5 ha. Pour des raisons de suivi technique et de commercialisation échelonnée, les travaux et la commercialisation ont été découpés en 3 tranches.

Il reste la 4^{ème} phase de la 3^{ème} tranche (la Reauté) dont les prix de ventes et les attributions des lots pour les travaux de viabilisation ont été actés. Les marchés de travaux de VRD ont commencé en 2023. Les premiers lots ont été vendus sur 2023 et des lots restants ont été vendus en 2024 (211 950 €). Les travaux d'aménagement ont coûté 67 000 € et un reversement anticipé de l'excédent du budget a été réalisé vers le budget principal pour 330 000 €.

En 2025, à ce stade de la préparation budgétaire, un nouveau reversement anticipé de l'excédent est prévu pour 330 000 €, des études, prestations de services et travaux pour 525 000 € (dont la réfection de chaussée de l'allée du Bois Louet). En recette, 200 000 € de nouvelles ventes de lots sont espérés en complément des lots déjà vendus mais non encore encaissés. L'excédent de la ZAC à fin 2025 est estimé à 1 100 000 €.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Multisites :

Un nouveau budget annexe a été créé en 2022 pour retracer les dépenses et les recettes de la ZAC Multisites, opération de renouvellement urbain et d'extension urbaine. Les études ont démarré, des terrains dans ce périmètre ont déjà été acquis et les premiers permis de construire ont été déposés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain. Un emprunt a été contracté en 2023 (1 250 000 €) pour permettre à la commune d'acquérir des terrains.

En 2024, les dépenses importantes à retenir sont les acquisitions du 3 allée Beauséjour (440 000 €) et du 3 rue Beaumanoir (670 000 € sans les frais), des études et prestations de services (56 000 €), les intérêts de la dette (36 000 €), les remboursements du capital de la dette (85 000 €) et la participation aux frais RH du budget principal (50 000 €). La participation au programme du 51, rue nationale (projet kermarrec) a été la seule recette pour 318 000 €

En 2025, les orientations budgétaires se caractérisent par des projets de nouvelles acquisitions ou refacturations au budget principal (1 620 000 €), des études, prestations de services ou travaux (390 000 €) et du remboursement de la dette – intérêts et capital - (121 000 €). A ce stade, ces dépenses seraient financées par une participation extérieure (400 000 € de Marignan pour le programme AROME), une vente de terrain (440 000 €) et un emprunt d'équilibre (630 000 €). La situation de l'endettement de la commune est détaillée dans la prochaine partie du rapport.

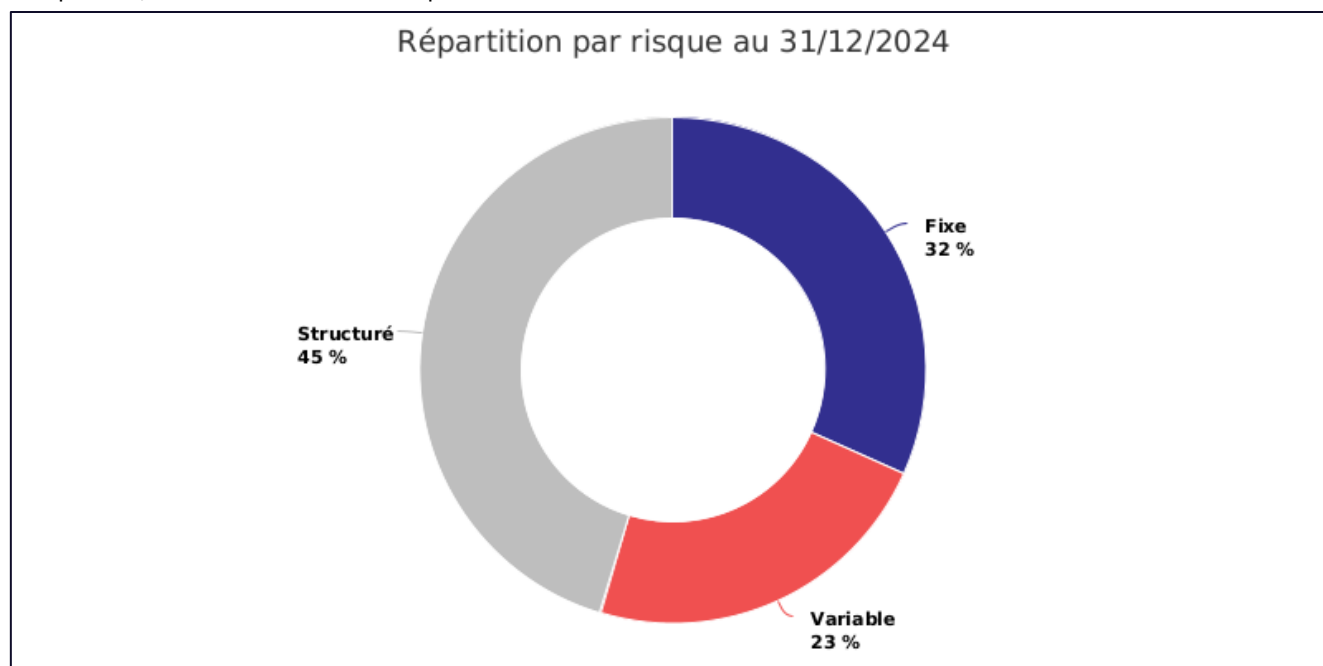
Un endettement communal maîtrisé

Structure de la dette (31/12/2024)

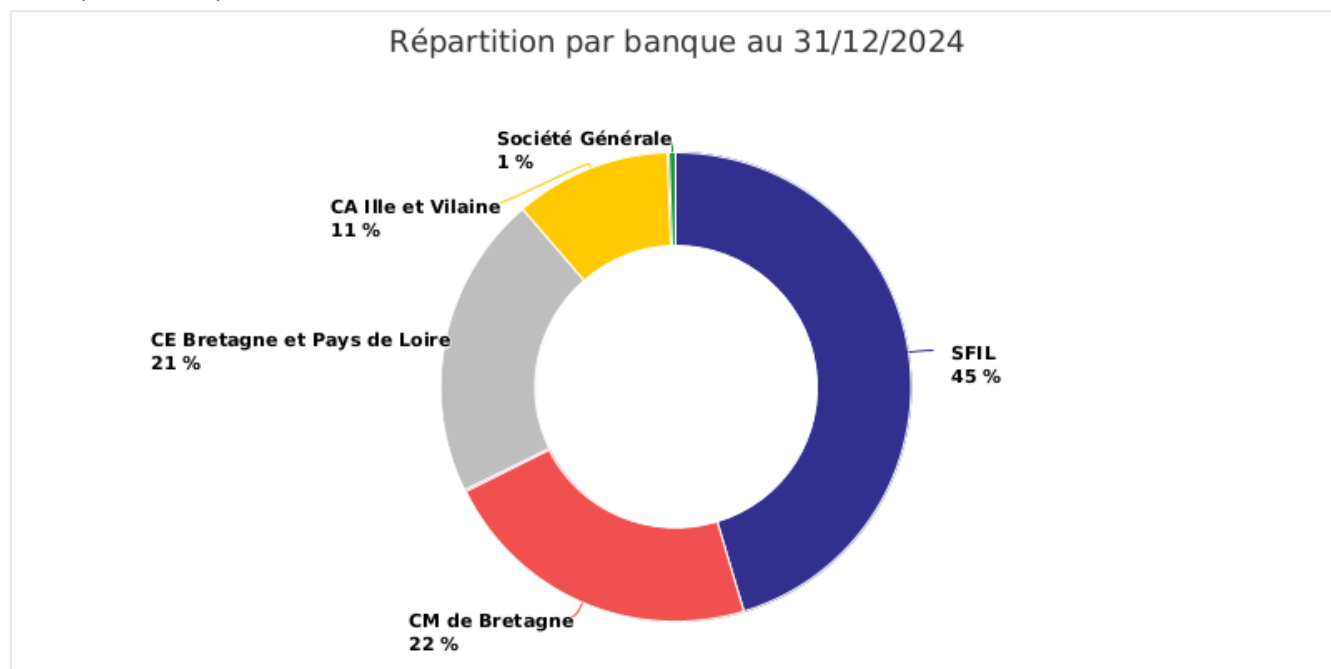
Au 31 décembre 2024, la dette de la commune est composée de 6 emprunts dont 2 se terminent en 2025. Le capital restant dû à cette date est de 3 973 421 €. Le dernier emprunt souscrit date d'août 2023.

Etablissement	Montant du contrat	Indexation	Budget	Charte Gissler	Date de début	Date de fin
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	1 000 000,00 €	Taux fixe à 3,52%	Principal (100,00 %)	A1	02/08/2023	05/02/2039
Crédit Mutuel de Bretagne	1 250 000,00 €	Euribor 3m + 0,79%, flooré à 0,79%	ZAC Multisites (100,00 %)	A1	29/09/2023	30/08/2038
Société de Financement Local	3 800 000,00 €	Si Euribor 12m <= 6% alors Taux fixe à 3,83% sinon 5 * (Euribor 12m - 6%) + 3,83%	Principal (100,00 %)	E1	01/03/2008	01/03/2038
Crédit Agricole d'Ille et Vilaine	2 000 000,00 €	Taux fixe à 2,59%	Principal (100,00 %)	A1	20/07/2018	20/01/2029
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	1 500 000,00 €	Taux fixe à 4,55%	Principal (100,00 %)	A1	15/07/2005	15/07/2025
Société Générale	1 000 000,00 €	Euribor 3m + 0,50%, flooré à 0,00%	Principal (100,00 %)	A1	22/01/2010	22/01/2025

La répartition par risque met en avant le poids de l'emprunt à taux variable souscrit en 2008. Seul cet emprunt de 30 ans (2008 à 2038) avec la Société de Financement Local peut être considéré comme mal classé (E1) au regard de la Charte de Gissler (charte de bonne conduite). Toutefois, étant donné que les taux sur les marchés financiers n'atteindront probablement pas 6%, le risque d'avoir des frais financiers très impactant est quasi inexistant. Des tentatives de refinancement avec la SFIL, pour baisser le coût de cet emprunt, sont réalisées chaque année.



La répartition par établissement est bonne car diversifiée :



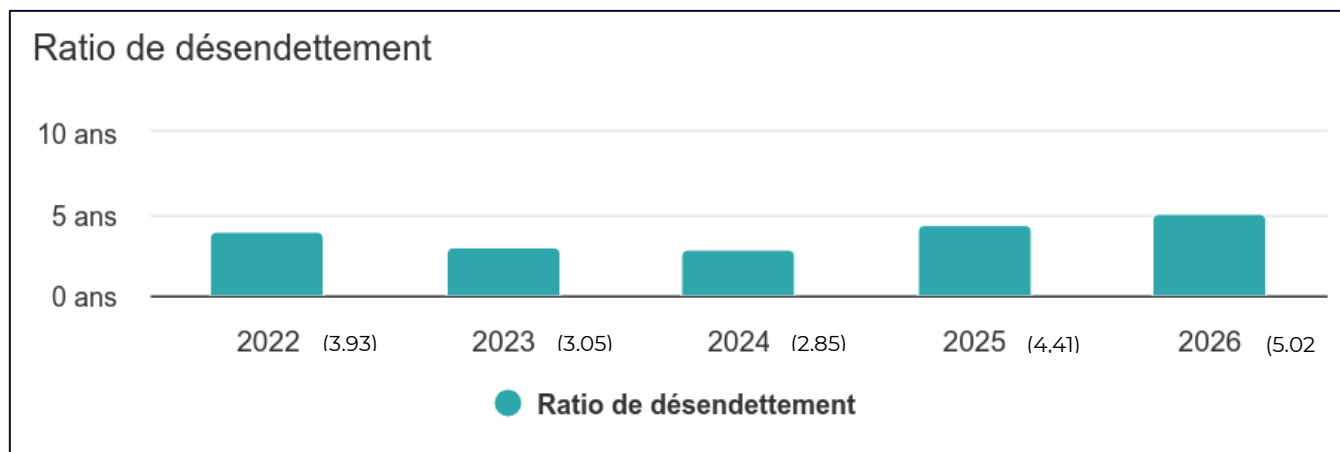
Le coût et les indicateurs de la dette

Les différents indicateurs et données de la dette dans le tableau ci-dessous permettent de dire que la dette est maîtrisée car :

- Le capital restant dû est stable même en cas de nouvel emprunt sur la ZAC Multistes. Deux emprunts se terminant en 2025 sur le budget principal.
- La dette par habitant, 648 € en 2023, est inférieure de la moyenne nationale, 767 € en 2023 (communes de même strate). Elle est maîtrisée en 2025 et 2026.
- Les intérêts de la dette tous budgets sont stables même en cas de nouvel emprunt sur la ZAC Multisites (208 000 € en 2024, 190 000 € potentiels en 2025, 163 000 € potentiels en 2026).

Synthèse de la dette communale	2022	2023	2024	2025 sans emprunt	2026 sans emprunt	2025 avec emprunt de 630 000 € sur la ZAC MS	2026 avec emprunt de 630 000 € sur la ZAC MS
En cours de dette au 31/12 de l'année budget principal	3 904 K €	4 468 K €	3 973 K €	3 530 K €	3 215 K €	3 530 K €	3 215 K €
En cours de dette au 31/12 de l'année budget ZAC Multisites	- €	1 229 K €	1 145 K €	1 062 K €	979 K €	1 692 K €	1 609 K €
Total	3 904 K €	5 697 K €	5 119 K €	4 592 K €	4 194 K €	5 222 K €	4 824 K €
Nombre d'habitants utilisé pour le calcul	8786	8796	8796	8796	8796	8796	8796
En cours de dette par habitant	444 €	648 €	582 €	522 €	477 €	594 €	549 €
En cours de dette par habitant (moyenne nationale strate)	780 €	767 €					
Intérêts de la dette budget principal	145 K €	139 K €	153 K €	140 K €	125 K €	140 K €	125 K €
Epargne Brute budget principal	993 K €	1 466 K €	1 395 K €	800 K €	641 K €	800 K €	641 K €
Intérêts de la dette ZAC Multisites	- €	10 K €	55 K €	36 K €	30 K €	50 K €	48 K €
Ratio de désendettement budget principal (encours / EB) en année	3,93	3,05	2,85	4,41	5,02	4,41	5,02

- Le ratio de désendettement (2,85 ans en 2024) du budget principal qui permet de savoir en combien d'années la collectivité rembourserait la dette si elle y consacre 100% de sa capacité d'autofinancement et qui est analysé par les banques, est largement inférieur au seuil de vigilance (10 ans), avec une hypothèse d'épargne brute prudente en 2025 et 2026.



ANNEXE

Indemnité des élus

Nom	Prénom	Mandat	Montant brut de l'indemnité	Remboursement de frais	Avantages en nature (si existant)
DEGUILLARD	Julie	Mairie	10 851.84		
JOUAULT	Jaroslava	Mairie	10 851.84		
LEFEUVRE	Gaël	Mairie	27 129.48	351.96	
MAHEO	Aude	Mairie	10 851.84		
METAYER	Chrystèle	Mairie	4 316.04		
PIERRE	Frédéric	Mairie	10 851.84		
POINTIER	Vincent	Mairie	10 851.84		
POINTIER	Virginie	Mairie	4 316.04		
TORTELLIER	Laëtitia	Mairie	10 851.84		



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

THORIGNE-
FOUILLARD